



MICROFICHE N°

05854

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLICQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L' AGRICULTURE

LES POLITIQUES AGRICOLES

SEPTEMBRE 1977

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

--

// ES POLITIQUES AGRICOLES

Septembre 1977

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Introduction	1
I/ La mobilisation des ressources naturelles	3
- La politique forestière et de conservation des eaux et des sols	3
- La politique de mobilisation des eaux	4
1) La recherche et les études	6
2) Les travaux d'infrastructure hydro-agricole	7
3) L'eau potable	8
II/ L'encadrement et le transfert de technologie	8
- La recherche agronomique	8
- La politique de formation	10
- La politique de vulgarisation	12
- La politique du crédit agricole	15
III/ Les structures agraires et les institutions	18
- La politique foncière	18
- La politique institutionnelle	21
IV/ L'Intégration socio-économique de l'agriculture	25
1) La politique en matière de commercialisation et des prix	25
2) La politique des revenus et de l'emploi	26

LES POLITIQUES AGRICOLES

-:-

Au cours du IV^e Plan le secteur agricole a été caractérisé essentiellement par une croissance de la valeur ajoutée plus forte que celle prévue (1,6 % contre moins 2,1 %) due à l'accélération de la production dans les sous-secteurs des céréales, des fruits et de la pêche, et à un degré moindre dans l'élevage et le maraîchage et par une amélioration du taux d'occupation de la main d'oeuvre agricole consécutive à l'augmentation du volume de la production et sa diversification.

Cependant à ces aspects positifs se superposent des éléments moins favorables qui peuvent empêcher une croissance future soutenue du secteur agricole. Il s'agit notamment de :

- L'exiguité des moyens alloués à la sauvegarde du patrimoine national et la mobilisation des ressources en eau et en sol.
- L'insuffisance des capacités de formation et de perfectionnement des cadres et des agriculteurs.
- La faiblesse des ressources humaines et matérielles allouées à la recherche et l'expérimentation agronomiques.
- L'absence d'une politique de vulgarisation adaptée aux aspirations des agriculteurs et notamment les petits et les moyens.
- L'absence d'une politique institutionnelle dynamique apte à consolider et favoriser la création de structures appelées à réaliser les projets et programmes de développement et à encourager la mise en place de structures professionnelles et de services agricoles.

Compte tenu de ces enseignements, des potentialités naturelles des moyens techniques et financiers mobilisables et considérant l'impératif de sécurité alimentaire, les objectifs assignés au secteur agricole pendant le V^e Plan sont les suivants :

1. Assurer un rythme élevé de croissance de la production agricole de manière à améliorer le niveau d'indépendance alimentaire en produits stratégiques (céréales et produits animaux).

2. Maintenir un rythme soutenu de croissance à long terme du secteur agricole en intensifiant les actions de sauvegarde et de mobilisation des ressources naturelles.

3. Contribuer à l'amélioration de l'emploi dans le pays par la création d'emplois permanents dans les sous-secteurs de la pêche et des cultures irriguées et l'amélioration du taux d'occupation de la main d'oeuvre agricole dans les autres sous-secteurs.

Quantitativement, le rythme de croissance de la production agricole devra évoluer compte tenu des fluctuations annuelles à un taux de 4,5 % par an. Dans ces conditions l'indépendance alimentaire sera assurée à concurrence de 100 % pour les céréales, la viande, les oeufs, les légumes, les fruits et l'huile, de 80 % pour les produits laitiers et de 15 % pour le sucre.

L'objectif pour l'emploi est de créer environ, 4.000 emplois permanents dans la pêche, 5.000 dans l'élevage moderne et 10.000 dans les cultures irriguées.

La réalisation de ces objectifs est conditionnée d'une part par l'exécution des programmes et projets agricoles inscrits dans le Ve Plan et identifiés par ailleurs et la mise en oeuvre de politiques agricoles efficaces d'autre part.

Ces politiques intéressent essentiellement les domaines suivants :

- La mobilisation des ressources naturelles
- L'encadrement et le transfert technologique
- Les structures et les institutions agricoles
- L'intégration socio-économique du secteur agricole

I/ LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

La politique forestière et de conservation des eaux et des sols constitue une politique à long terme visant à préserver le capital en ressources naturelles de notre pays. Les sols tunisiens sont soumis à une très forte dégradation et les forêts, ultime réserve de protection, subissent une surexploitation depuis plusieurs décades.

Ces dernières années, l'insuffisance des moyens financiers et institutionnels mis à la disposition de la Direction des Forêts n'a pas permis d'entreprendre un programme d'envergure, tandis que la priorité donnée à l'aspect social de ces programmes (lutte contre le chômage) leur a ôté une part de leur efficacité.

Pour le Vè Plan et en dépit de l'enveloppe très modeste qui a été allouée (26,7 MD), la politique forestière tentera de contenir la dégradation actuelle en orientant ses actions vers :

- La concentration des actions forestières et de CES sur des zones d'intervention prioritaires, compte tenu du degré d'érosion et des infrastructures à protéger (barrages notamment).

- L'intégration des actions avec celles du développement agricole notamment par le regroupement des populations vivant dans le domaine forestier sur des zones aménagées pour leur garantir des conditions de vie décentes et par une motivation des agriculteurs à participer aux travaux de reboisement et de CES grâce à la diffusion des techniques anti-érosives et l'inclusion si nécessaire de ces travaux dans tout projet soumis au crédit agricole.

- La mise en oeuvre de mesures préventives de lutte contre l'érosion telles que l'assainissement de la situation foncière des terres forestières, la substitution d'autres formes d'énergie aux combustibles ligneux et la création de pâturages améliorés.

./...

Les principaux travaux de forestation intéressent le reboisement de production sur une superficie de 20.000 ha et le reboisement de protection sur 19.000 ha dont près de 4.000 ha de fixation de dunes. Les actions de protection concernent également la conservation des eaux et des sols sur 42.000 ha ainsi que la lutte contre l'envahissement des sables dans les oasis, la protection des forêts contre les incendies et les parasites et enfin la consolidation des actions de sauvegarde de la nature et de l'environnement par l'extension des réserves de faune existantes.

La réalisation de ces actions nécessite le renforcement des capacités d'intervention de la Direction des Forêts tant techniques (recherche, études, engins) qu'institutionnelles (création d'Offices Régionaux et d'une Ecole Supérieure des Forêts).

La politique de mobilisation des eaux

La mobilisation progressive et planifiée des ressources hydrauliques du pays constitue un élément central de la stratégie du développement socio-économique du pays. Elle permet en effet :

1°/ De satisfaire aux besoins en eau potable, tant des zones urbaines que rurales, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la population.

2°/ De développer les cultures irriguées permettant une agriculture productive indépendante des aléas climatiques et génératrice d'emplois stables et rémunérateurs.

Quantitativement, les objectifs assignés au secteur hydraulique en 1981 sont les suivants :

1° - Assurer la sauvegarde et la réhabilitation des périmètres irrigués sur 33.000 ha.

2° - Assurer l'équipement de 33.400 ha de nouveaux périmètres publics.

./...

3° - Encourager l'équipement de 7.500 ha de périmètres privés.

4° - Assainir les sols sur une superficie de 18.600 ha.

La réalisation de ces objectifs implique la mise en oeuvre d'une stratégie basée essentiellement sur les éléments suivants :

Au niveau de la mobilisation

1) La continuation de l'effort entrepris au cours des plans précédents en matière de recherche, d'étude et de contrôle hydrologique, hydrogéologique et pédologique, de manière à parfaire nos connaissances sur les ressources en eau et en sol du pays.

2/ Le renforcement des capacités d'études notamment au niveau de la factibilité et d'exécution des projets de manière à s'assurer que toutes les conditions de réussite des projets, tant techniques que socio-économiques, sont réunies.

3/ La recherche et la mise en oeuvre de toutes les dispositions technologiques et institutionnelles visant à lutter contre le gaspillage de l'eau et à valoriser au maximum les ressources hydrauliques mobilisées.

Au niveau de l'exploitation

1°) Le renforcement des capacités des organismes d'études et des entreprises de travaux.

2°) Le renforcement du secteur industriel et commercial pour assurer l'approvisionnement et l'équipement des entreprises et leur garantir un fonctionnement continu et régulier.

Les principales actions d'hydraulique agricole concernent :

1°) La recherche et les études

-- En matière de recherche, le CRGR concentrera ses efforts sur 2 thèmes principaux : l'utilisation des eaux salées et des eaux usées en irrigation et la mise au point de technologies permettant l'économie d'eau. A cet effet il est prévu le renforcement des 5 stations expérimentales existantes et la création d'une nouvelle utilisant les eaux salées du barrage de l'Oued Meliane.

- En matière d'études des ressources en sol, il est prévu notamment de continuer l'inventaire des sols tunisiens sur 1.000.000 ha de manière à couvrir l'ensemble de la superficie agricole utile du pays et disposer d'informations générales sur les vocations et l'occupation des sols.

- L'élaboration d'études pédologiques de détail (1/10.000 et 1/20.000) intéressera les programmes de mise en valeur hydro-agricole et d'assainissement.

- Le programme de recherches appliquées concerne l'évolution des sols sous irrigation, les relations sol/plante et la dynamique de l'eau et des sels dans le sol.

- L'étude de la géomorphologie dynamique des bassins versants fera l'objet de travaux de CES et de protection.

- Pour les ressources en eau, les principales actions concerneront la continuation des programmes de recherche et de contrôle des nappes aquifères ainsi que le renforcement des équipements hydrométrique, pluviométrique et d'annonce de crues de manière à améliorer l'inventaire des eaux et de consolider le système d'annonce des crues.

Dans le domaine des eaux de surface le réseau hydrométrique sera renforcé par la création de nouvelles stations de mesure. Le réseau d'annonce de crues sera étendu aux principaux oueds du pays.

Pour ce qui est des eaux souterraines, les travaux de reconnaissance par sondage se poursuivront particulièrement en Tunisie Centrale. Parallèlement le réseau de piézomètres de surveillance sera étendu à la majeure partie des nappes du pays.

Plusieurs études hydrologiques sont programmées pour les besoins des aménagements hydrauliques. Citons en particulier la monographie du Zéroud et du Merguellil ainsi que l'élaboration d'un atlas pluviométrique qui devrait avoir un large champ d'utilisation dans le pays.

- La continuation du programme de recherche et d'expérimentation portera sur l'amélioration des techniques de mesure (jaugeage chimique, débits solides, bassins versants représentatifs) et le développement des techniques de recharge artificielle de nappes (Grombalia-Téboulba, Tataouine et Ababsa-Mednine).

- La consolidation du Centre de calcul pour répondre aux besoins de traitement automatique des informations sur les ressources en eau et leur gestion optimale.

2. Les travaux d'infrastructure hydro-agricole

Au cours du IV^e Plan, les principales réalisations du secteur de l'hydraulique ont concerné l'achèvement des travaux démarrés au cours du III^e Plan et la réalisation d'importantes études rendant possible le démarrage au cours du V^e Plan, de projets de grande envergure tels que Bou-Heurtma (Phase 2), Plan Directeur des eaux du Nord (1^{ère} tranche), Sidi Saâd etc.... Le IV^e Plan a par ailleurs mis en évidence les hautes performances de secteur privé, qui a réalisé près de 10.000 ha d'irrigation à partir des puits de surface.

L'objectif en ce qui concerne les périmètres irrigués, est de réaliser 33.400 ha de périmètres publics nouveaux, 7.500 ha de périmètres privés à partir de puits de surface, et d'assurer la sauvegarde ou la réhabilitation de 33.000 ha et d'assainir près de 18.600 ha.

Le détail par opérateur et par région est donné en annexe.

Au terme du V^e Plan, les superficies équipées pour l'irrigation passeront de 144.000 ha en 1976 à 185.000 ha en 1981 et seront ventilées comme suit (en ha).

./....

	Situation 1972	Situation 1976	Réalisations Vè Plan	Situation 1981
P.P.I.	44.500	59.000	33.400	92.400
Périmètres privés	75.500	85.000	7.500	92.500
Total (ha)	120.000	144.000	40.900	184.900

Les superficies additionnelles mises en culture au cours du Vè Plan s'élèveront à 42.000 ha faisant passer le total mis en culture de 118.000 ha en 1976 à 160.000 ha en 1981.

Les investissements retenus pour le Vè Plan s'élèvent à 239 Millions de Dinars de travaux et matériel auxquels s'ajoutent 4,8 MD d'études. A signaler l'importance des projets d'infrastructure de base (barrage, canaux) pour 120 MD,

3 - L'eau potable

Durant le Vè Plan la SONEDE poursuivra les actions tendant à :

- Elargir son secteur de desserte par la prise en charge de nouvelles localités.

- Augmenter le nombre d'abonnés tout en satisfaisant les besoins des consommateurs.

Ces actions nécessitent la mobilisation de nouvelles ressources en eau notamment pour les régions de Tunis - Cap Bon - Bizerte et du Sahel pour lesquelles les ressources actuelles ne permettent d'assurer les besoins qu'à l'horizon 1981 et le renforcement des réseaux de distribution qui s'avèrent insuffisants pour satisfaire la demande croissante.

Pour le secteur urbain, il s'agira de :

- Améliorer le taux de desserte en réalisant 35.000 branchements et 500 Km d'extension par an.

- Améliorer les réseaux de distribution sur la base des plans directeurs (33 localités).

- Palier au déficit des ressources notamment par la création de nouvelles infrastructures, en relation avec le Plan Directeur des Eaux du Nord.

- Poursuivre le programme des centres à améliorer.

Pour le secteur rural, il s'agira d'assurer la prise en charge de 127 centres ruraux dont 49 centres déjà programmés pour le IVe Plan.

L'ensemble de ces actions permettront à l'horizon 1981 d'alimenter à partir des réseaux de la SONEDE 4 millions habitants (64 % de la population totale). Sur ces 4 millions, 2.750.000 habitants seront branchés ce qui correspond à un taux de desserte de 68 %.

Le volume qui sera consommé en 1981 sera de l'ordre de 140.000.000 m³.

Les investissements pour la quinquennie sont estimés à 173 Millions de D.

II/ L'ENCADREMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

La mise en place d'une infrastructure ayant pour but en amont de mobiliser les ressources naturelles, exige en aval, son utilisation rationnelle et efficace. Ce sera un des objectifs poursuivis par la recherche, la formation, la vulgarisation et le crédit pendant le Ve Plan.

La recherche agronomique est caractérisée actuellement par les éléments ci-après :

1°/ une organisation imparfaite qui a été à l'origine d'une dispersion des efforts de recherche et parfois même de chevauchements dans les activités de recherche entre diverses institutions.

2°/ une concentration insuffisante sur les secteurs jugés prioritaires et sur les technologies adaptées aux entreprises agricoles de taille moyenne.

3°/ une certaine faiblesse des moyens humains et financiers mis à sa disposition.

Eu égard à ces éléments, les principales orientations de la politique de recherche durant le Ve Plan seront les suivantes :

1°) une organisation verticale des institutions de recherche qui permettra une intégration structurale de la recherche et de la formation, une concentration des efforts sur les secteurs prioritaires et une plus grande motivation des chercheurs. Dans ce cadre, il sera procédé au renforcement des Instituts spécialisés de recherche existants (INRF, INRV, CRGR, INSTOP et IRA) et à la création de nouveaux Instituts (Grandes Cultures, Olivier, Betterave, Palmier Dattier, Vigne); étant signalé que l'INRAT concentrera ses efforts sur des thèmes de recherche à long terme (génétique, physiologie etc...) et multidisciplinaires (assolement, gestion des exploitations, économie et sociologie rurale etc...) . La coordination et le suivi des activités de recherche seront assurés par un Conseil Supérieur de la Recherche Agronomique à créer.

2°) une priorité donnée aux technologies qui permettent d'accroître la productivité tout en favorisant la création d'emplois réguliers et préservant les ressources naturelles. La recherche de technologies adaptées aux petites et moyennes entreprises sera favorisée.

3°) un renforcement des capacités de recherche et d'expérimentation afin d'accélérer la diffusion des acquis auprès des agriculteurs. Pour ce faire, il sera procédé à la consolidation des stations existantes et la création de stations nouvelles dans les zones qui en sont dépourvues (zones intermédiaires, Nord-Ouest et Sud). L'intensification des programmes de la recherche portera en priorité sur la pêche, les cultures irriguées, l'élevage, et l'olivier.

En ce qui concerne la politique de formation, il est rappelé qu'au terme du IVe Plan le système de formation agricole a permis la formation de :

240 Ingénieurs
440 Ingénieurs -Adjointes
1.500 Adjointes techniques
3.500 Ouvriers spécialisés

ainsi que le recyclage de 19.000 agriculteurs.

Cette production n'a pas pu satisfaire l'ensemble des besoins en cadres supérieurs et moyens du secteur. Inversement, pour les cadres d'exécution, une certaine saturation du secteur public et un manque d'intérêt du secteur privé, ont été constatés et sont à l'origine de problèmes de placement pour certains jeunes diplômés.

Par ailleurs certains profils n'ont pas été formés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des sous-secteurs prioritaires (Hydraulique, Forêt et Pêche). De plus l'allocation des cadres formés ne semble pas avoir toujours respecté les priorités entre les sous-secteurs.

Enfin, en ce qui concerne le perfectionnement des agriculteurs, l'effort fourni pendant le IVe Plan ne représente qu'un faible pourcentage des exploitants agricoles.

Partant de ces constatations et compte tenu des besoins en cadres pour réaliser les projets du Ve Plan, l'objectif de production assigné au secteur de la formation est de former 734 cadres du niveau d'ingénieurs et

1.306 Ingénieurs Adjointes
1.695 Adjointes techniques
6.100 Ouvriers spécialisés

ainsi que de recycler 50.000 agriculteurs. La répartition par profil et par niveau figure en annexe .

Cet objectif de production implique une restructuration du système de formation qui sera concrétisé au cours du Ve Plan par :

a/ Renforcement de l'infrastructure :

1. L'entrée en production des institutions ou de sections dont la création a été récemment décidée. Il s'agit de :

- L'Ecole Vétérinaire
- des sections de Pêche et de Génie Rural au sein de l' I N A T
- L'Institut des Régions Arides
- L'Ecole Supérieure d'Horticulture à Chott Maricm et de l'Ecole Supérieure d'Equipement Rural à Medjez El Bab qui vont former des Ingénieurs des travaux respectivement en horticulture , génie rural, hydraulique et machinisme en plus de la formation des Ingénieurs Adjoints.

2. L'élargissement de la formation au niveau ingénieurs des travaux, d'Instituts ne formant actuellement que des ingénieurs adjoints. Il s'agit des Instituts de l'Elevage et des Techniques Economiques.

3. La création d'une Ecole d'Ingénieurs des Eaux et des Forêts.

Par ailleurs, le recyclage fera l'objet d'une attention particulière par :

a) La création du centre de perfectionnement pédagogique agricole qui assurera le recyclage de 300 enseignants/an.

b) L'intervention des Instituts spécialisés comme par exemple ceux des régions arides, grandes cultures, oliviers, et des cultures maraîchères.

En ce qui concerne la formation au niveau d'Adjoint Technique, il n'est pas prévu la création de nouveaux lycées agricoles .En conséquence, pour le Ve Plan les actions porteront sur les équipements complémentaires des lycées existants afin d'en améliorer l'efficacité.

Enfin la formation professionnelle agricole sera renforcée par la création de 8 nouveaux C.F.P.A. portant ainsi leur nombre à 30.

Les centres seront utilisés tant pour la formation d'ouvriers spécialisés que pour celle accélérée des agriculteurs .

b) Amélioration de l'efficacité du système :

Cette amélioration portera sur le contenu de la formation et sur l'utilisation des cadres.

La qualité des cadres formés sera améliorée par :

- L'intégration systématique des acquis de la recherche dans les programmes de formation.

- l'incorporation dans les tronc communs de nouvelles disciplines jugées fondamentales pour le rôle du technicien dans le développement agricole, à savoir les techniques de gestion des exploitations, la sociologie rurale et les techniques de communication.

Une meilleure utilisation des cadres sera obtenue grâce à une plus grande communication entre les différents utilisateurs et les structures de formation: ce qui implique

- la décentralisation des procédures d'évaluation des besoins en techniciens.

- la programmation des besoins à moyen terme pour les cadres d'exécution et à long terme pour ceux de conception.

- l'injection de techniciens dans le système de production grâce à des mesures spéciales leur permettant de s'établir comme exploitants agricoles. Ces mesures sont explicitées dans le chapitre relatif à la politique d'apurement foncier.

La politique de Vulgarisation

La vulgarisation durant le IVe Plan a été caractérisée par les éléments suivants :

a. La multiplicité des structures et organismes s'occupant de l'encadrement des agriculteurs

b. La multiplicité des méthodes et approches utilisées pour la vulgarisation.

c. Le développement important des moyens mobilisés (plus de 300 ingénieurs, 1.150 agents de niveau moyen, près de 400 voitures et 550 mobylettes).

L'ensemble de ces facteurs a eu un effet général favorable sur la sensibilisation et l'encadrement des agriculteurs; ils posent cependant un certain nombre de problèmes liés d'une part à la multiplicité des agents au niveau de l'agriculteur, à la nécessité d'harmoniser les différentes actions de vulgarisation et à la synchronisation de ces dernières avec les moyens et services mis à la disposition de l'agriculteur par le Ministère et les organismes de services.

Pour le Ve Plan, les orientations de base sont les suivantes :

a/ La vulgarisation de masse a pour objectifs d'une part de sensibiliser l'ensemble des agriculteurs sur des problèmes, des thèmes ou des technologies importantes et intéressant l'ensemble des actions agricoles et d'autre part de fournir le support technique (documents, moyens audiovisuels etc...) à la vulgarisation rapprochée

b/ La vulgarisation rapprochée est basée sur le principe d'un vis-à-vis unique de l'agriculteur. Ses objectifs comprennent la recherche des solutions techniques économiques au niveau de l'entité intégrée qu'est l'exploitation agricole, la fourniture de paquets technologiques adaptés aux spécificités socio-économiques des exploitants considérés et l'assistance à ces derniers pour avoir accès aux moyens de production et services.

La concrétisation de ce principe fondamental de l'unicité du vis-à-vis de l'agriculteur implique que la vulgarisation rapprochée soit assurée par un corps de vulgarisateurs-animateurs de développement dépendant des CRDA, étant entendu que les Offices de mise en valeur hydro-agricole et de développement rural intégré continueront à assurer ce type d'encadrement dans leurs zones respectives d'intervention.

Les offices et groupements interprofessionnels concentreront dorénavant leurs efforts sur la gestion des fermes ou parcelles de démonstration, la fourniture de supports techniques fortement spécialisés et la mobilisation des services (intrants, équipement); ces prestations seront mises à la disposition des agriculteurs à travers les vulgarisateurs-animateurs.

La mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie nécessite :

a/ la constitution, à partir des agents des arrondissements de production agricole d'un corps de vulgarisateurs-animateurs de développement, chargé exclusivement des opérations de vulgarisation rapprochée. Ce corps sera organisé en cellules territoriales (une par délégation) composées d'un ingénieur et de 3 à 4 agents . Au niveau du gouvernorat, le CPDA sera assisté d'un ingénieur spécialisé dans l'animation au développement, qui aura pour mission principale, la programmation et la supervision des activités des cellules territoriales.

b/ un programme de formation complémentaire de ces cadres en techniques de communication et de gestion des exploitations.

c/ la consolidation, au niveau des Directions Techniques notamment celle de la production agricole, la pêche et des forêts, de services de programmation appelés en liaison avec les CRDA à assurer d'une part une bonne adéquation entre les besoins suscités par les actions d'encadrement et les services mobilisables par les organismes spécialisés, et d'autre part le suivi et l'évaluation de ces actions.

d/ le renforcement, au niveau central, de la Division de la Vulgarisation et du Recyclage. Les efforts porteront essentiellement sur l'élaboration de matériel de support à la vulgarisation (documents, fiches...) et la mise en oeuvre des programmes de formation complémentaire et de recyclage.

Au cours du Ve plan, l'objectif assigné à la vulgarisation est de toucher annuellement 12.000 agriculteurs nouveaux (dont 2.000 par l'intermédiaire des offices de mise en valeur) tout en maintenant le contact avec les agriculteurs déjà touchés.

La réalisation de cet objectif implique :

1/ la mise en place de 150 cellules territoriales de vulgarisation (C.T.V.) dont une cinquantaine au sein des offices de mise en valeur.

2/ la dotation de ces cellules de moyens humains et financiers adéquats.

La politique du crédit agricole

Au cours du IVe Plan, le crédit agricole a contribué au financement des investissements à concurrence de 44,5 MD correspondant à 82 % des prévisions initiales et 23 % du montant global des investissements réalisés dans le secteur agricole. Néanmoins le crédit agricole reste handicapé par un certain nombre de contraintes dont les principales sont les suivantes :

1) la multiplicité des organismes chargés de la distribution du crédit agricole. En effet, les opérateurs comprennent les institutions financières, en particulier BNT et CLCM, les Offices (OC, ONE, OTD, OMVVM/PEI, OEP...) et les collectivités locales (Conseils de gouvernement) sans parler du crédit non institutionnel.

2) la faiblesse, dans les sources de financement, de la part occupée par les banques (1,7 MD réalisés contre 11 prévus soit 17 %).

3) La centralisation excessive des procédures d'octroi.

4) l'absence d'encouragement des actions situées en amont et en aval de la production agricole (stockage, froid,....).

5) l'hétérogénéité des conditions d'octroi (taux d'intérêt, montants des dépenses prises en considération, taux de subvention...) variables selon les fonds spéciaux et les opérateurs.

6) le décalage entre les coûts réels et les plafonds des dépenses pris en compte dans les textes.

Enfin, il faut souligner que l'accès des petits et moyens agriculteurs au crédit agricole reste jusqu'à présent limité, pour les crédits à court terme du fait de la jeunesse du système de Sociétés de Caution Mutuelle et, pour les crédits à moyen et long terme du fait de l'exiguïté et l'incertitude de l'assiette foncière de ce type d'agriculteurs.

Au cours du Ve Plan, la réalisation des objectifs de production assignés au secteur agricole exigera un volume de crédit à moyen et long terme d'environ 112 Md.

	Besoin en crédits à MT et LT pour la quinquennie (en Md)
Arboriculture	15,6
Puits de surface	12,4
Elevage	24,0
Pêche	16,8
Matériel agricole et Divers	43,8

Indépendamment des problèmes de mobilisation des ressources financières nécessaires (budget, prêts externes, épargne locale...) la réalisation de cet objectif implique la mise en oeuvre d'une nouvelle politique de crédit agricole, axée principalement sur les mesures suivantes :

./.

a) Mesures d'ordre structurel

- Confier la gestion financière du crédit agricole sous toutes ses formes (court, moyen et long terme, en nature et en espèces) aux institutions bancaires, notamment les CLCM et la BNT, celle-ci restant le principal gestionnaire des fonds publics et des fonds étrangers contractés par l'Etat ou avec sa garantie. En conséquence et pour les crédits en nature, le rôle des offices sera limité à l'instruction technique des demandes de crédit et la fourniture des produits après accord de la Banque.

- Réserver les fonds publics (FOSDA) au financement des besoins en crédit des petites et moyennes exploitations et activer la participation des banques au financement des besoins en crédit des grosses exploitations

- Elargir au crédit à moyen et long terme l'effort de décentralisation actuellement poursuivi par la BNT et le Ministère de l'Agriculture.

- Utiliser le crédit comme moyen d'incitation au regroupement des agriculteurs, notamment les petits et les moyens, sous forme de coopératives ou de sociétés, et au recrutement de techniciens dans les exploitations agricoles.

- Rendre opérationnel le Fonds de Promotion Agricole en le dotant de ressources stables permettant aux jeunes agriculteurs notamment les techniciens, d'acquies des terres agricoles et de faire face aux frais de première exploitation.

b) Mesures liées aux conditions d'octroi

- Maintenir les taux d'intérêt préférentiels pour le secteur agricole, tout en les modulant en fonction de la taille des exploitations.

- Moduler la subvention des crédits FOSDA en fonction de la nature de l'investissement et de la spéculation à encourager.

- Elargir l'octroi de crédit agricole aux activités situées en amont et en aval de la production agricole.

- Assurer les différés de remboursement quand ceux-ci sont nécessaires.

- Actualiser les montants de dépenses pris en considération pour tenir compte de l'évolution des coûts réels.

Outre la mise en oeuvre de ces mesures, la réalisation des objectifs assignés au crédit agricole est liée à l'application des politiques d'apurement foncier, de restructuration professionnelle, de vulgarisation et de recyclage prévues par ailleurs.

III/ LES STRUCTURES AGRAIRES ET LES INSTITUTIONS

Les exploitations agricoles en Tunisie sont caractérisées par :

- l'exiguïté de l'assiette foncière (40 % des exploitants ont moins de 5 hectares et occupent 6 % des terres exploitées).
- le morcellement de ces exploitations.
- l'incertitude des tenures foncières.
- l'âge relativement avancé des exploitants agricoles et le manque d'intérêt des jeunes pour la profession d'agriculteur.

La politique foncière au cours du Ve Plan aura pour objectif de contribuer à la solution de ces problèmes, grâce aux actions suivantes :

- pour les terres collectives, il est prévu l'apurement des 400.000 ha restants à attribuer et la régularisation des attributions réalisées notamment au cours du IVe Plan.

- pour les terres habous soumises à enzel de gré à gré, il sera procédé à l'apurement des 72.000 hectares restants, opération qui sera terminée en 1979.

- Pour les terres forestières, il s'agira d'apurer le contentieux portant sur la moitié de ces terres, soit 45.000 hectares. Il sera procédé également à la délimitation de 500.000 ha de parcours en vue de leur aménagement.

- Pour les périmètres publics irrigués, l'effort de la réforme agraire sera concrétisé par l'installation des agriculteurs sur 30.000 hectares. Cette opération sera facilitée par l'intervention de l'Agence de la réforme agraire dans les PPI, récemment créée. Il est prévu également de réviser la législation en la matière de manière à disposer d'une réglementation unique pour tous les PPI et raccourcir les délais et les procédures en vue d'accélérer l'installation des bénéficiaires sur les lots de réforme agraire.

- Pour les terres privées, les efforts porteront sur :

a) La dotation de titres de propriété pour les exploitations agricoles qui en sont dépourvues permettant l'accès au crédit agricole. L'objectif du Ve Plan est d'assurer l'immatriculation de 500.000 ha; la priorité sera donnée aux zones de mise en valeur (périmètres publics irrigués, terres domaniales non immatriculées) ou autres terres ayant fait l'objet d'un apurement.

Il est prévu également d'assurer une large diffusion de la législation sur le certificat de possession de manière à amener le maximum d'agriculteurs à en bénéficier.

b) La réflexion soutenue sur la réorganisation foncière de façon à éviter le démembrement de la propriété, le morcellement et la sous-exploitation des terres ainsi que sur la réhabilitation de la profession agricole. Les grandes lignes de cette réflexion porteront sur :

1°/ Le réexamen des textes relatifs au partage des successions agricoles.

2°/- La révision des textes sur les baux ruraux.

3°/- Le réexamen des textes sur la mise sous sequestre des terres dont l'exploitation est insuffisante ou négligée notamment en ce qui concerne ses modalités d'application.

4°/- L'institution d'un fonds encourageant le départ des exploitants trop âgés et facilitant l'installation de jeunes agriculteurs.

5°/- L'extension des attributions de l'Agence Foncière citée plus haut à l'acquisition des terres mises en vente, leur aménagement en unités viables et leur cession aux jeunes agriculteurs.

Enfin, en ce qui concerne les terres domaniales il est rappelé que leur vocation essentielle est d'assurer un rayonnement des techniques agricoles modernes grâce aux rôles qu'elles auront à jouer comme centres d'expérimentation, de vulgarisation et de formation. Par ailleurs, Les mesures suivantes seront prises au cours du Ve Plan et auront pour but :

1) La consolidation foncière du patrimoine domanial : il s'agit d'établir des titres fonciers pour les terres domaniales non encore immatriculées permettant notamment de régler les problèmes d'empiètement, de limites, d'enclaves.....

2) Le remplacement des coopératives de production actuelles par des coopératives d'exploitation en les dotant d'un statut garantissant une longue durée d'exploitation des terres aux coopérateurs et fixant les modalités de rajeunissement de ces derniers.

3) La mise en oeuvre d'une procédure d'évaluation et d'expertise par l'Office des Terres Domaniales en vue de s'assurer de leur bonne gestion et de prendre des mesures de déchéance si nécessaire.

La politique institutionnelle :

Au cours des dernières années et pour répondre aux nouvelles orientations de la politique économique du Gouvernement, le système institutionnel a vu une évolution sensible de sa structure et de ses méthodes d'action.

Les principaux acquis ont été les suivants :

- Un effort important de formation de cadres ;
- Une amélioration des capacités de planification et des études de projets ;
- Un renforcement du rôle de la profession dans la gestion de certaines institutions ;
- La création d'Offices de Mise en Valeur et de groupements professionnels ;
- Une dynamisation des activités de l'UNA.

Néanmoins, le système institutionnel à l'heure actuelle présente un certain nombre de lacunes dont les principales concernent :

a) Une adéquation insuffisante du système :

1/ à l'impératif de faire de l'agriculteur, un entrepreneur hautement productif, utilisant les technologies les plus modernes et soucieux d'un maximum de rentabilité.

2/ aux exigences de ce nouveau type d'entrepreneur en services tels que la disponibilité de moyens de production et de crédit et la maîtrise des marchés et des prix, dans le cadre d'une législation rurale adéquate.

3/ à la nécessité d'être proche de l'agriculteur, et ce du fait d'une centralisation excessive de la décision. Ce phénomène est valable à la fois pour l'Administration et certains organismes sous-tutelle.

b) Une multiplicité des opérateurs intervenant dans un même secteur et donnant lieu à des situations où la responsabilité de la mise en oeuvre d'une politique de développement d'un secteur donné reste diffuse entre plusieurs services et organismes à statuts juridiques différents sans autorité structurelle de coordination autre que celle du Ministre. De plus ces situations ne sont pas de nature à faciliter la circulation des informations et le suivi des opérations et compromettent l'efficacité de celles-ci.

En outre, certains secteurs (cultures industrielles) ou certaines régions (Mogods, Tunisie Centrale, périmètres irrigués de Kairouan et du Sud) sont insuffisamment couverts par des organismes de promotion ou de mise en valeur. En ce qui concerne tout particulièrement l'Administration, elle a continué à s'alourdir en cadres et en moyens matériels, notamment au niveau central et ce malgré la consolidation et la création d'organismes sous-tutelle. De plus elle s'est déchargée de certaines de ses attributions fondamentales, en particulier dans le domaine de la vulgarisation, et n'assure pas de façon adéquate le contrôle des organismes sous-tutelle.

c) Une insuffisance de la structuration professionnelle du monde rural, notamment au niveau des groupements de base. Cette situation est aggravée par l'absence au sein de l'Administration d'une structure de promotion de ces groupements.

Pour remédier à cet état de fait les principales mesures à prendre dans le cadre du Ve Plan intéressent

En ce qui concerne l'Administration

- le regroupement des services hydrauliques sous une même entité;

- le regroupement des services de vulgarisation et l'établissement de relations adéquates avec les Instituts de recherche et les fournisseurs d'intrants;

- l'allègement des services centraux de recherche, enseignement et formation des cadres et ce dans la perspective de création de nouveaux instituts spécialisés

- la création d'une capacité d'assistance à la petite et moyenne entreprise y compris la promotion des groupements d'agriculteur;

- la réorganisation des services régionaux pour leur permettre de faire face aux nouvelles attributions découlant de la nécessité d'une déconcentration accrue;

- la création de 6 instituts spécialisés:

. l'Institut des Grandes Cultures.

. l'Institut de l'Olivier.

. l'Institut de la Betterave et autres Cultures Industrielles.

. l'Institut de la Viticulture et de l'Oenologie.

. l'Institut des Cultures Maraîchères.

. l'Institut des Dattes.

- la transformation de l'INRAT en Institut de Recherche Agronomique Générale spécialisé dans les thèmes à caractère commun aux diverses cultures (bioclimatologie, génétique, chimie du sol, entomologie etc...)

- l'intégration de la recherche et de la formation supérieure dans les activités de l'ensemble des Instituts.

En ce qui concerne les organismes sous tutelle

- Dans cette perspective de création d'Instituts et de consolidation de la vulgarisation au niveau des CPDA, les Offices des Céréales et de l'Huile se déchargeront des opérations techniques d'expérimentation et de vulgarisation pour se consacrer exclusivement aux opérations commerciales.

- De même, les groupements professionnels devront renoncer aux actions qui rentrent dans le cadre des attributions normales de l'Administration (expérimentation, vulgarisation etc...) pour se concentrer sur les actions d'approvisionnement, d'écoulement, de gestion des capacités de stockage et de promotion d'agro-industries. Les textes régissant ces organismes seront aménagés en conséquence.

- En ce qui concerne les Offices de production, la principale mesure concerne l'OTD qui sera transformé en un holding groupant un office central et cinq offices régionaux.

- Pour ce qui est des Offices de Mise en Valeur Agricole, les offices existants seront renforcés en moyens et crédits dans le cadre de leurs prérogatives actuelles et il sera procédé à la création de nouveaux offices (en particulier, Office de Développement des Mogods, Office de Développement de la Tunisie Centrale, Office de Mise en Valeur Hydro-Agricole de Kairouan, Offices de Mise en Valeur Hydro-Agricole des zones du Sud et Offices régionaux pour le reboisement et la conservation des eaux et des sols).

- Enfin il sera procédé, à l'élargissement des attributions de l'Agence de la Réforme Agraire des PPI nouvellement constituée, à l'acquisition de terres agricoles mises en vente, leur aménagement en exploitations viables et leur cession à de jeunes agriculteurs présentant des garanties de technicité et de gestion.

En ce qui concerne la profession

La réalisation des objectifs du Ve Plan d'augmenter la production et d'améliorer la productivité et les revenus est conditionnée dans une large mesure par un renforcement de la structuration professionnelle tant au niveau national qu'au niveau des exploitants. L'U.F.A. constitue l'organisme le plus apte à promouvoir cette structuration, soutenue en cela par l'Administration.

L'une des structures les plus adaptées au contexte socio-économique du pays est la coopérative de services. Au cours du Ve Plan sera prise une série de mesures visant à la consolidation des coopératives de services existantes et la création de nouvelles. Il s'agit essentiellement de :

- réviser les textes législatifs dans le sens d'une plus grande simplification des procédures et une plus grande adaptation à la diversité des services à rendre.

- effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'intérêt de ce type de groupement, les procédures à mettre en oeuvre pour créer les coopératives et les possibilités de crédit et d'assistance offertes.

- faire jouer aux Coopératives Centrales, Groupements Interprofessionnels, Offices et autres Institutions nationales un rôle plus dynamique dans la création et la consolidation de ces coopératives en canalisant progressivement leur soutien technique et financier aux agriculteurs à travers ces coopératives.

Enfin des groupes consultatifs interdépartementaux devront être constitués à l'effet de donner des avis et faire des recommandations sur des questions intéressant le Ministère de l'Agriculture et les autres départements, notamment en matière de prix, de transformation de circuits de consommation et de commerce extérieur.

IV/ L'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE :

1/ La Politique en matière de commercialisation et des prix : Elle constitue un élément fondamental de la politique du développement agricole. Elle a fait l'objet d'une réflexion au niveau de la commission sectorielle du commerce. Elle a fait également l'objet de recommandations pratiques identifiées pour les principaux produits agricoles dans le rapport sur les projections sous-sectorielles. Pour ces raisons, il sera fait uniquement état dans ce qui suit des principes directeurs de cette politique.

Pour les produits soumis au système de commercialisation contrôlée (céréales, huile d'olive, vin, betterave, tabac, etc..) , le principe est de garantir l'écoulement de la production à des prix préalablement fixés en fonction de l'évolution des coûts de production et d'un niveau de productivité raisonnable.

Pour les produits soumis à la liberté totale au niveau de la production (légumes, fruits, poissons, viande, et produits de la volaille) il s'agira d'assurer la régulation des mécanismes du marché de manière à mieux adapter l'offre et la demande en ces produits. Les principales mesures à prendre dans ce cadre sont les suivantes :

- La construction et l'extension de marchés de gros dans les chefs lieux des gouvernorats, pourvus d'un minimum d'infrastructure, de stockage et de réfrigération . Ceci est de nature à assurer un approvisionnement régulier des régions, d'éviter des transports inutiles et d'agir sur les prix.

- La moralisation du marché grâce d'une part à la réglementation de la profession d'intermédiaires, d'autre part à l'intervention directe et massive sur le marché de certains offices tels que l'ONP et l'OTD et des groupements interprofessionnels existants.

En tout état de cause, des études sur l'efficacité du système de commercialisation des principaux produits agricoles sont programmées dans le Ve Plan. Elles serviront notamment comme base de préparation pour les mesures à prendre.

2/ La politique des revenus et de l'emploi

La finalité du développement agricole est d'assurer aux agriculteurs des niveaux de revenus élevés et répartis d'une façon équitable. Ceci implique la définition d'une politique des revenus , visant principalement à une augmentation substantielle de la productivité, une atténuation de l'écart entre les revenus agricoles et ceux des autres secteurs et une amélioration dans la répartition des revenus entre agriculteurs.

Force est de reconnaître que nous ne disposons que d'informations fragmentaires sur cette question. En conséquence, des études seront élaborées durant le Ve Plan pour améliorer notre connaissance en la matière. Ces études seront conduites de façon intégrée de manière à couvrir toutes les mesures techniques, financières et sociales à prendre tendant à l'augmentation et à une meilleure répartition de ces revenus.

En ce qui concerne l'emploi, il apparaît que la population active agricole a peu varié entre le recensement de 1965 et celui de 1975, les transferts de population qui se sont produits au cours de ces dernières années ayant été couverts par l'accroissement naturel de cette population. Si cette tendance se maintenait, la population active agricole serait en 1981 de l'ordre de 700.000 actifs. L'offre d'emploi en journées de travail est estimée sensiblement la même entre 1976 et 1981. Cette situation résulterait de l'augmentation en journées de travail due au développement des cultures maraîchères et industrielles et de l'élevage, neutralisée par la baisse prévisible de la production d'olives à huile et de l'influence de la mécanisation dans les grandes cultures.

La consolidation de l'emploi dans le secteur agricole implique l'amélioration des conditions de vie dans les campagnes de manière à y maintenir le maximum de jeunes ruraux. Cette amélioration ne pourra être obtenue que grâce à une série d'actions couvrant la formation et les équipements collectifs et sociaux.

La stabilité de l'emploi sera favorisée par l'application de technologies productives mais à haut coefficient de main d'oeuvre et l'octroi de certains avantages sociaux aux salariés agricoles permanents.

A N N E X E I

VENTILATION DES PPI PAR OPERATEURS ET PAR REGIONS (EN HA)

	Opérateurs	Situat. 1972	Situat. 1976	Réalisation Vè Plan	Situat. 1981
<u>NORD</u>					
Basse Vallée Medjerda	OMVVM	21.326	28.589	2.933	31.522
Badrouna	EGTH	3.200	3.200	-	3.200
Bou-Heurtma Ph. I	"	-	3.600	6.400	10.000
" II	"	-	-	10.000	10.000
Lakhmès	"	1.200	1.200	-	1.200
Nabeul	"	885	1.509	-	1.509
Ouchtata	"	260	260	-	260
Hammam Bourguiba	"	67	67	-	67
Plan Directeur des Eaux du Nord 1ère tranche	"	-	-	5.200	5.200
Ghardimaou	OPLJ	-	-	5.000	5.000
Kalâa Khasba	GR	-	-	100	100
<u>S. Total Nord</u>		26.938	38.425	29.633	68.058
<u>CENTRE ET SUD</u>					
Projet Tunisie Centrale	GR	14.385	14.385	-	14.385
Projet pilote développement intégré Tunisie Centrale	OMVVM	-	-	667	667
Sousse (hors Nebhana)	GR	1.167	1.167	-	1.167
Sfax	GR	327	327	-	327
Nebhana	EGTH	1.800	4.460	700	5.160
Oum Laksab	GR	-	-	100	100
Aïn Hédia	GR	-	-	210	210
Chenhou	GR	25	425	100	525
Chenoufia	GR	-	77	-	77
Plan Directeur des Eaux du Sud	GR	-	-	2.000	2.000
<u>S. Total Centre/Sud</u>		17.704	20.841	3.777	24.618
Total PPI.		44.642	59.266	33.400	92.676

A N N E X E II

Ventilation des Programmes d'assainissement (en ha)

Gouvernorat	Réalisation	Prévision Ve Plan		
	IVe Plan	en cours	Nouveaux	Total
Tunis	-	-	900	900
Bizerte	1.000	2.000	3.000	5.000
Nabeul	-	-	500	500
B é j à	-	-	500	500
Jendouba	-	2.000	1.500	3.500
Le Kef	1.700	1.500	2.550	4.050
Siliana	-	3.000	1.050	4.050
Monastir	-	100	-	100
Total	2.700	8.600	10.000	18.600

Ventilation des Programmes de sauvegarde et de réhabilitation (en ha)

	Réalisation IVe Plan	Prévision Ve Plan
<u>B o r d</u>		
Sauvegarde des agrumes du Cap-Bon (1)	1.850	-
Sauvegarde des agrumes du Cap-Bon (OMVVM)	-	9.000
Réhabilitation OMVVM	-	9.000
<u>S.Total Nord</u>	<u>1.850</u>	<u>15.000</u>
<u>Centre et Sud</u>		
Sauvegarde Oasis du Sud Kélibia Mansourah	530	570
Plan Directeur Eaux Sud 1 ^o tranche		6.000
OMVVM/PPI		10.500
Oued Derb		750
<u>S/Total Centre et Sud</u>		<u>17.820</u>

ANNEXE III

ECHEANCIER DES CADRES A FORMER AU COURS DU 5^e PLAN

Formation et Niveau	Spécialité	Total Ve Pl.	1977	1978	1979	1980	1981
<u>Enseignement supérieur :</u>							
- Vétérinaires	Vétérinaire	213	15	18	70	40	70
- Ingénieur Principal	Economie Rurale	14	5	4	5	-	-
	Agronomie	29	2	10	4	3	10
	Pêche	10	2	2	2	2	2
	Génie Rural	10	4	-	2	2	2
	Autres	20	-	-	-	10	10
	S/TOTAL	83	13	16	13	17	24
- Ingénieur des T.E.	Agriculture (Equipement Rural + Phytotechnie et Zoo- technie)	130	36	9	13	36	36
	Pêche	43	10	5	8	10	10
	Génie Rural + hydro- logie	93	9	5	19	30	30
	Machinisme	30	-	-	-	15	15
	Horticulture	91	-	-	21	35	35
	Forêts	51	8	8	10	10	15
	S/TOTAL	438	63	27	71	136	141
- Ingénieur Adjoints	Statistiques						
	Planification	102	21	21	20	20	20
	Horticulture	210	35	40	45	45	45
	Elevage	276	26	55	65	65	65
	Machinisme	99	24	15	20	20	20
	Génie Rural	109	20	29	20	20	20
	Pastoralisme	59	-	14	15	15	15
	Forêts	88	15	15	18	20	20
	Gestion	79	20	14	15	15	15
	Comptabilité	92	12	20	20	20	20
	Documentaliste	59	12	11	12	12	12
	Technologie Ali.	55	-	11	12	16	16
	Grandes Cultures	78	-	20	18	20	20
	S/TOTAL	1306	185	265	280	288	288
<u>Enseignement secondaire</u>							
- Adjoints Techniques	Adjoints Techniques	1.695	320	375	490	240	270
<u>Enseignement Professionnel</u>							
	Ouvriers spécialisés	18.017	943	1.301	1.910	1.932	1.931
Recyclage et Perfectionnement	Perfect. Enseignants	1.500	300	300	300	300	300
	Autres Recyclages	150.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000

FIN

34

SMU